

IMMIGRATION CLANDESTINE

CEM ALI MODY

GROUPE 9

CLASSE DE 6^éB

EXPOSE

THEME

**IMMIGRATION
CLANDESTINE**

EXPOSANTES

PRICILA MONTEIRO

THIANE FALL

ISMAILA FALL

FATOUMATA BINTOU GUEYE

MAME FALILOU DIOUF

ABIBATOU SARR

ISSA DIALLO

ARONA NDAW

PROF :

MR FALL

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

PLAN

INTRODUCTION

I. DEFINITION

II. RAISONS ET CONSEQUENCES DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

1) RAISON

2) CONSEQUENCES

III. SOLUTION

a) A court terme

b) A long terme

CONCLUSION

IMMIGRATION CLANDESTINE

INTRODUCTION

L'immigration est Conçue comme une entrée dans un pays, de personnes étrangères qui y viennent pour y séjourner et y travailler mais par contre l'immigration clandestine est une entrée illégale (non régulière) de ces personnes dans un pays pour y séjourner ou pour y travailler.

Au départ de ces définitions, et à la vue de ce qui est une immigration clandestine on verra bien dans la suit que celui-ci est le résultat des problèmes du genre personnel, familial, professionnel, économique,.....

Ainsi donc, dans ce travail, nous aurons bien soin de pouvoir déjà dans la première partie cerner la définition des deux termes immigration légale ou illégales (clandestine), dans la deuxième partie on abordera les raisons et les conséquences de cette immigration clandestine et enfin dans une troisième partie on essayera de donner certaines solutions envisagée (à long ou à court terme) , ce qui nous permettra de basculer vers un conclusion générale.

I. DEFINITION

L'immigration désigne l'entrée, dans un pays, de personnes étrangères qui y viennent pour y séjourner et y travailler. Le mot immigration vient du latin » immigrare « qui signifie « pénétrer dans ». L'immigration est une migration vue du côté du pays de destination. Elle correspond, vu du côté du pays de départ, à l'émigration.

-Immigration légale et clandestine :

L'immigration légale est celle certifié conforme par le pays récepteur et dont les modalités d'entrée ont été certifiées remplies par le pays de destination pour que l'émigrant vienne séjourner et même travailler. Tout dépend du mobile de l'immigration.

Par contre l'immigration clandestine est cette démarche frauduleuse que les émigrants utilisent pour entrer coûte que coûte dans des pays étrangers, et bien entendu sans avoir rempli aucune modalité requise selon les normes du pays à destination. C'est là qu'elle devient clandestine.

En fait, l'immigration avait était encouragée par les pays européens dans les temps passés vu leur besoin de la main d'œuvre pour la construction de leur pays.

Mais le problème de la clandestinité provient au moment où les pays d'immigration (développés) ont coupé court aux entrées pourtant cette main d'œuvre c'était déjà rendu compte du développement extraordinaire de ces pays et eux aussi rêvaient aller vivre dans ce climat propice.

L'immigration deviendra donc très difficile et certains tout de même feront de leur mieux d'accéder à ces pays-là.

Mais là n'est pas la seule raison de l'immigration clandestine. C'est pour la plupart la recherche d'une vie meilleure (un ELDORADO), la fuite de la guerre

II. RAISONS ET CONSEQUENCES DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

1) RAISON

Les raisons à l'immigration clandestine sont multiples et multiformes. Nous verrons alors les raisons les plus déterminantes. D'abord les cause de l'immigration légale : Pour le migrant,

IMMIGRATION CLANDESTINE

l'émigration peut avoir une ou plusieurs raisons :

- Professionnelle (mission de longue durée à l'étranger) et études ;
- Politique (réfugié politique fuyant les persécutions) ;
- Sécuritaire, notamment en cas de guerre dans le pays d'origine ;
- économique(habitant de pays pauvres cherchant un meilleur niveau de vie dans les pays riches, éventuellement temporairement) ;
- Personnelle (volonté de s'installer dans un pays par goût, par exemple si l'on se reconnaît dans ses valeurs) ;
- Familiale (rejoindre le conjoint, l'enfant déjà installé).

Pour les Etats, l'immigration peut permettre de faire face à un déficit des naissances ou encore assurer une quantité ou qualité de main d'œuvre suffisante.

Par contre le mobile de l'immigration clandestine et même légale étant la recherche d'un air meilleur, les causes les plus déterminantes de l'immigration clandestine seraient alors :

- Economiques : la pauvreté accentuée dans les pays des migrants
- Professionnelles : manque de débouchés
- Personnelles : un ELDORADO à ne pas rater
- Familiales : Mésentente et de part évacion de la cellule familiale

On peut en fait citer plusieurs mais celles-ci nous paraissent les plus avancées et la plus connues et celle économique surtout.

2) CONSEQUENCES

Les conséquences sont constater au niveau Interne soit au niveau Externe mais mieux encore par rapport au fait direct ou indirect.

Elles sont directes lorsque cela affecte la vie du migrant clandestin, et indirect lorsque par la suite le migrant clandestin peu où ne peut pas trouver les résultats escomptés.

Ces mêmes conséquences sont Internes lorsqu'elle affecte directement la vie du pays de départ et Externe pour ce qui est du pays récepteur.

-Les conséquences directes sont celle qui par exemple au moment de la traversée de la mer, le petit navire des clandestins chavire et la mort s'ensuit. Cet évènement aura des retombés sur la vie Interne du pays de départ car une main d'œuvre vigoureuse sera liquidée à bas prix et les familles endeuillées alors qu'elles croyaient à ce qu'au bout de la traversée une lumière d'espoir naisse.

-Les conséquences indirects sont celles qui dans les cas où le navire par la grâce de Dieu parvient à destination, l'espoir naissant on n'arrive pas à atteindre les résultats escomptés. On n'arrive pas à réaliser son rêve et une constatation amère vous remet au silence.

Ca au niveau interne de la vie du pays de départ on il y aura toujours cette perte constatée mais le pays récepteur se servira de cette ressources humaine à sa guise.

III. SOLUTION

a. A court terme

La politique en matière de visa

La politique en matière de visa est étroitement liée à la politique de contrôle des flux migratoires. Deux actes fondamentaux régissent cette matière, à savoir règlement fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa et le règlement établissant un modèle commun de visa. Conformément au point 22 des conclusions de Tampere, il s'agit à présent d'améliorer la coopération entre les services en charge de la

IMMIGRATION CLANDESTINE

délivrance et du contrôle des visas (échange d'informations, assistance mutuelle, formation du personnel).

ce propos, la Commission étudie la possibilité de créer: des postes conjoints pour la délivrance de visas en lançant par exemple un projet pilote; un réseau d'échange d'informations concernant les visas délivrés contenant, outre des données personnelles, des photos et une copie des documents de voyage. Contrôle et gestion des frontières.

Afin de renforcer le contrôle aux frontières extérieures, la Commission propose de:
Créer un corps européen de gardes-frontières (des études exploratoires sont financées dans le cadre du programme ODYSSEUS); Harmoniser les méthodes de formation des gardes-frontières (des projets pilotes sont développés au sein du collège européen de police).

Toutefois, à long terme, il pourrait être souhaitable de créer un véritable collège européen des gardes-frontières; Améliorer la coopération entre les ressources administratives à travers un échange de fonctionnaires de liaison.

Les fonds alloués à la mise en œuvre du programme Odysseus seront épuisés dès l'exercice budgétaire 2001. La Commission a donc proposé l'adoption d'une décision du Conseil portant création d'un nouveau programme (dénommé Argos) allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2006. Le nouveau programme devra soutenir la coopération administrative et éventuellement la création d'une "agence permanente de soutien technique" garantissant la cohérence et l'efficacité de la coopération. Cette agence pourra réaliser trois fonctions principales: Collecte, stockage et diffusion de l'information (information provenant de l'observatoire européen des migrations, du système d'alerte rapide...);

Coordination de la coopération administrative (collège européen des gardes-frontières, formation...); Gestion des systèmes (SIS, Euro dac)... qui collectent l'information en matière de flux migratoires).

La Commission envisage la publication d'une communication sur la gestion des frontières européennes qui précisera ses propositions.

Exemple à citer celui l'accord bilatéral France Sénégal (en actualité).

b. A long terme

Ici, il s'agit plutôt d'une politique d'investissement qui au bout de sa réalisation les pays meurtrie par la pauvreté par exemple, ayant retrouvé la forme penseront moins à se livrer en proie aux dangers de la mer.

CONCLUSION

Au terme de ce travail il s'avère effectivement impérieux de pouvoir signaler que la clandestinité est devenu monnaie courante vu effectivement la multiplicité des problèmes sociaux dans ces pays fournisseurs des clandestins.

Même ces solutions à court terme n'ont pas su arrêter ce phénomène et encore moins on pensera à cette solution à long terme.

De tout ce qui précède on devra bien le signaler qu'on constate bien que le pays de départ est toujours perdant à tous les niveaux et le pays récepteurs s'enrichi de la main d'œuvre.

Pourtant ceux qui ont été les exceptions en réussissant leur vie, cela n'a avantage qu'à eux seuls et les problèmes sociaux demeurent.

Alors à la vue de tous ces dangers et cet échec, l'immigration clandestine est-elle vraiment une solution ou une voie à emprunter pour son salut ?